

SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE DE L'OUEST LAUSANNOIS

(Communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier,
Ecublens, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix)

Mardi 2 juin 2026 à 18h30

En la salle de conférences de l'Auberge du Motty à Ecublens

Conseil intercommunal

- Présidence :** M. Nicolas Guillot – Conseiller communal – St-Sulpice
- Présent·e·s :** M. Daniel Berdoz – Conseiller communal – Bussigny
M. Sofiene Ben Hamed – Conseiller communal – Chavannes-p-Renens
Mme Amanda Bovey – Conseillère communale – Crissier
M. Pascal Maeder – Conseiller communal – Crissier
Mme Amelia Amiguet-Vercher – Conseillère communale – Ecublens
Mme Daniela Miéville – Conseillère communale – Ecublens
Mme Belyse Nahimana – Conseillère communale – Ecublens
Mme Carole Castillo – Conseillère communale – Renens
M. Rachid Taaroufi – Conseiller communal – Renens
M. Basile Zufferey – Conseiller communal - Renens
Mme Vreni Boss – Conseillère générale – Villars-Ste-Croix
Mme Jacqueline Pernet – Conseillère générale – Villars-Ste-Croix
- Excusé·e·s :** Mme Arun Bolkensteyn – Conseillère communale – Bussigny
M. David Raccaud – Conseiller communal – Bussigny
Mme Linda Richards – Conseillère communale – St-Sulpice
Mme Gerardina Rigamonti – Conseillère communale – Chavannes-p-Renens
Mme Berta Arm – Conseillère communale – Crissier
Mme Rosana Joliat – Conseillère communale – Renens
- Absent·e·s :**
- Comité de direction**
- Présent·e·s :** Mme Pascale Manzini, Présidente – Conseillère municipale – Ecublens
Mme Patricia Spack Isenrich – Conseillère municipale – Bussigny
M. Eduardo Camacho-Hübner – Conseiller municipal – Chavannes-p-Renens
Mme Caroline Albiker-Pochon – Conseillère municipale – Crissier
M. Olivier Matthey – Conseiller municipal – St-Sulpice
Mme Nicole Cattano – Conseillère municipale – Villars-Ste-Croix
- Excusé·e·s :** M. Oumar Niang – Conseiller municipal - Renens
- Invité·e·s :** M. Christophe Milardi, Directeur ARASOL
M. Valérian Vagnières, Directeur adjoint des services transverses ARASOL
Mme Elizabeth Laydu, Adjointe au Boursier à la commune d'Ecublens
- Secrétaire :** Mme Marie Barroso

ORDRE DU JOUR

1. *Adoption de l'ordre du jour*
2. *Communications du Président*
3. *Adoption du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025 (cf annexe)*
4. *Communications de la Présidente du CODIR*
5. *Communications du Directeur de l'ARASOL*
6. *Présentation et adoption des comptes 2025 de l'ARASOL, y compris du rapport de la Commission de gestion et des rapports de la fiduciaire (cf annexe)*
7. *Présentation et adoption du rapport d'activité 2025 de l'ARASOL, y compris du rapport de la Commission de gestion (cf annexe)*
8. *Nouvelle gouvernance des Régions d'Action Sociale*
9. *Divers*

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Président ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et souhaite la bienvenue aux membres présents pour cette dernière séance de la législature 2021–2026. Il procède ensuite à la validation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté, sans demande de modifications et à l'unanimité des membres présents.

2. Communications du président

Monsieur Guillot remercie le CODIR, la Direction de l'ARASOL et Mme Laydu pour leur présence. Il adresse également ses remerciements à la Commune d'Ecublens pour la mise à disposition de la salle du Motty, ainsi qu'à Mme Barroso pour l'organisation de cette séance.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025 (cf annexe)

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, moyennant la correction orthographique du prénom de Mme Boss dans la liste de présence, avec remerciements à son autrice.

4. Communications de la Présidente du CODIR

Cette séance marque la fin de quatre législatures d'engagement de Mme Pascale Manzini au sein de l'ARASOL, dont deux en qualité de membre du CODIR et deux en tant que Présidente. À cette occasion, elle remercie les membres du Conseil pour la confiance qui lui a été accordée durant ces années ainsi que pour la qualité des échanges et de la collaboration au sein des instances de l'association.

Ses remerciements s'adressent également au Comité de direction, au Directeur ainsi qu'à l'ensemble du personnel de l'ARASOL pour leur engagement, leur professionnalisme et le travail réalisé au service de la population du district. Elle souligne en particulier l'investissement des collaborateurs auprès des personnes confrontées à des situations de précarité ou de difficultés sociales.

Évoquant les défis de la prochaine législature, elle rappelle que le projet des ERAS demeure soumis à l'adoption de la loi par le Grand Conseil. Dans l'intervalle, l'association intercommunale poursuivra ses activités selon les modalités actuelles. Elle remercie les futures autorités qui auront à traiter ce dossier complexe, notamment les questions liées aux buts optionnels et aux spécificités régionales

développées au fil des années. Elle souligne l'importance de préserver les prestations qui ont été construites en complément des missions légales, en particulier dans le domaine du logement, qui constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour le district.

Elle conclut en souhaitant plein succès et beaucoup de satisfaction aux futurs membres du CODIR et du Conseil intercommunal.

5. Communications du Directeur de l'ARASOL

M. Christophe Milardi présente les principaux éléments d'actualité de l'ARASOL.

Concernant l'évolution du nombre de dossiers, la tendance à la hausse observée en 2025 se poursuit au cours du premier trimestre 2026, mais de manière moins marquée que celle constatée à la fin de l'année précédente. L'espoir est que cette progression tende à se stabiliser dans les prochains mois.

Afin de répondre à cette augmentation de la demande, un nouveau dispositif d'accueil a été mis en place, permettant de réduire le délai de prise en charge des nouvelles demandes de plusieurs semaines à environ 72 heures.

Par ailleurs, M. Milardi informe les membres de l'avancement du projet L'Oriel. La signature d'un bail avec la Fondation de l'Orme est prévue dans les prochains jours et permettra la mise à disposition de 24 chambres de logement social pour une durée de deux ans. Situé à Renens, ce dispositif sera accessible aux personnes en difficulté de logement de l'ensemble de l'Ouest lausannois.

Le Président remercie M. Milardi pour ces informations. En l'absence de questions, la séance se poursuit avec le point suivant de l'ordre du jour.

6. Présentation et adoption des comptes 2025 de l'ARASOL, y compris du rapport de la Commission de gestion et des rapports de la fiduciaire (cf annexes)

M. Christophe Milardi présente un résumé succinct des comptes, en mettant en évidence certains éléments, notamment ceux relatifs aux charges financées par les communes membres. Les principaux points d'attention pour l'exercice 2025 sont les suivants :

Le principal élément à retenir pour 2025 concerne les excédents réalisés sur les trois sources de financement, à savoir le RI, l'Agence d'assurances sociales et les prestations régionales. Ces éléments sont détaillés ci-dessous.

Augmentation du nombre de dossiers RI

Conformément au schéma présenté et aux tendances observées en 2025, une forte augmentation du nombre de dossiers financiers RI est constatée, tendance qui se confirme en 2026. Pour rappel, le financement est revu chaque trimestre.

Cette hausse soutenue met en évidence les difficultés à adapter rapidement les ressources, en raison du délai d'actualisation du financement (tous les trois mois) et du temps nécessaire au recrutement de renforts, pouvant entraîner une inertie allant jusqu'à huit mois. Elle génère ainsi un excédent, les moyens alloués ne pouvant pas être engagés dans les délais. Par ailleurs, cette augmentation explique également l'écart entre le budget initialement prévu et les comptes finaux.

Toutefois, cet excédent ne s'explique pas uniquement par ce facteur. En 2025, une augmentation des loyers avait été prévue afin de répondre à un besoin d'extension des activités, mais aucun local adapté n'ayant été trouvé, ces montants n'ont pas été utilisés. Par ailleurs, des remboursements de traitement ont été perçus en lien avec des absences de longue durée et plusieurs congés maternité. Ces deux éléments représentent environ 60 % de l'excédent.

Secteur des assurances sociales (AAS)

Un financement complémentaire pour les loyers avait été accordé afin de répondre à un besoin d'espace supplémentaire pour les activités. Toutefois, aucun local n'ayant pu être trouvé, ces fonds n'ont pas été utilisés et constituent ainsi l'excédent 2025 de l'AAS. Pour rappel, le financement de ce secteur est différent de celui du revenu d'insertion, puisqu'il s'agit d'une enveloppe budgétaire annuelle.

Renforcement de l'unité logement en cours d'année

M. Milardi relève que la Commune de Renens a permis le développement du projet L'Oriel en finançant son étude de faisabilité. Sur cette base, les travailleurs sociaux de l'ARASOL ont élaboré un concept qui sera prochainement mis en œuvre au bénéfice de l'ensemble des communes membres. Les chambres seront proposées à des loyers modérés, destinés à couvrir les charges du projet.

Par ailleurs, la DGCS a confirmé en cours d'année une répartition paritaire du financement des prestations liées au logement entre le Canton et la région (50/50). Cette évolution est favorable à l'ARASOL, la participation régionale étant jusqu'alors légèrement supérieure à celle du Canton.

Nouvelle organisation

L'organisation a été revue afin de renforcer notamment l'encadrement de proximité. Cette réorganisation a été travaillée en collaboration avec les équipes terrain. Les unités sont désormais de taille plus réduite et divisées par types de métiers, appuyées par des référent·e·s métiers et encadrées par des managers de proximité. De plus, le projet lié au dispositif d'accueil a été créé et est pris en charge par M. Amorim.

Récapitulatif du coût par habitant·e

Le récapitulatif du coût par habitant·e met en évidence une baisse. Celle-ci s'explique notamment par le fait que les décharges prévues pour les formateurs — consistant à diminuer le nombre de dossiers RI dont ils ont la charge —, habituellement financées par la région dans le cadre de la formation pratique, n'ont pas pu être mises en œuvre en raison de la forte charge de travail.

En l'absence de ces décharges, aucun coût n'a été généré, ce qui contribue à la diminution du coût par habitant·e et entraîne la restitution de cette part aux communes.

Etat des réserves financières

M. Milardi présente le fonctionnement des différentes réserves ainsi que leurs nouveaux montants. Les excédents réalisés permettent d'alimenter les différentes réserves, dans le respect des règles de priorisation, des limites et des règlements propres à chacune d'elles.

Il précise que la réserve générale LASV-LOF, dont le plafond avait été atteint, a fait l'objet d'un déplafonnement anticipé par le Canton. Les 2 % supplémentaires — le total de la réserve étant passé de 8 % à 10 % — qui ont pu y être attribués seront consacrés au projet de déménagement.

Concernant la réserve régionale, le CODIR a récemment validé l'octroi d'une avance de CHF 50'000.- à l'ARASOL, via cette réserve, pour le projet L'Oriel en 2026, afin d'anticiper les coûts liés à certains travaux de réfection des locaux nécessaires à la poursuite du projet.

La parole n'étant pas demandée, le président invite le Rapporteur de la Commission de gestion à lire les conclusions rapportées ci-dessous :

« La Commission de gestion constate avec satisfaction que l'ensemble de ses questions ont reçu des réponses claires et complètes. Elle tient à saluer la qualité du management de l'ARASOL, tant sur le plan de la rigueur financière que sur celui de la communication. Aussi, elle remercie M. Milardi pour ses présentations.

Après un temps de délibération à huis clos, la Commission de Gestion a procédé au vote et c'est à l'unanimité qu'elle accepte les comptes 2025. En conclusion, la Commission de gestion propose, à l'unanimité, au Conseil intercommunal de l'ARASOL, d'accepter les comptes 2025 de l'ARASOL tels que présentés.»

Madame la Présidente de la Commission de Gestion remercie M. Taaroufi pour la rédaction de ce rapport et l'ARASOL pour la bonne tenue des comptes.

Monsieur le président demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole. Celle-ci n'étant pas demandée, il procède à la discussion sur les comptes en les passant en revue par chapitre.

Lors du passage en revue, aucune question ni remarque n'a été soulevée.

Le président passe au vote sur les comptes 2025 de l'ARASOL.

Le président demande à celles et ceux qui approuvent les comptes 2025 de l'ARASOL tels que présentés de le faire savoir en levant la main. Il n'y a ni avis contraire, ni abstention. Il déclare les comptes adoptés à l'unanimité.

7. Présentation et adoption du rapport d'activité 2025 de l'ARASOL, y compris du rapport de la Commission de gestion (cf annexes)

La discussion s'ouvre sur l'ensemble du rapport d'activité 2025 de l'ARASOL ainsi que sur le rapport y relatif de la Commission de gestion.

Aucune autre question n'étant soulevée, le président donne la parole au rapporteur de la Commission de gestion, qui lit la conclusion de son rapport :

« La Commission de gestion constate avec satisfaction que l'ensemble de ses questions ont reçu des réponses claires et complètes. Elle tient à saluer la qualité de la communication, le rapport d'activité 2025 étant relevé comme particulièrement soigné, aussi bien dans sa conception graphique que dans son contenu.

Après un temps de délibération à huis clos, la Commission de Gestion a procédé au vote et c'est à l'unanimité qu'elle accepte le rapport d'activité 2025. En conclusion, la Commission de gestion propose, à l'unanimité, au Conseil intercommunal de l'ARASOL, d'accepter le rapport d'activité 2025 de l'ARASOL tel que présenté. »

Mme Amiguet Vercher relève que près de 1'000 mineurs sont mentionnés dans les statistiques en page 13 du rapport et s'interroge sur leur situation.

M. Milardi précise que la grande majorité de ces mineurs sont concernés par une aide financière accordée à leur foyer et sont comptabilisés dans le cadre du suivi de leurs parents bénéficiaires du revenu d'insertion.

Mme Amiguet Vercher souhaite également savoir quelle proportion des bénéficiaires est concernée par les difficultés rencontrées récemment dans le traitement des dossiers de chômage au niveau cantonal.

M. Milardi indique qu'une augmentation marquée de la fréquentation et des demandes a été constatée à la suite de cette situation. Des directives cantonales ont été transmises afin de permettre l'octroi d'avances sur les indemnités de chômage aux personnes ne disposant pas déjà d'un dossier ouvert auprès des services sociaux. Aucun suivi statistique spécifique n'a toutefois été mis en place. Il rappelle enfin que les avances sur prestations AI et chômage représentent, de manière générale, une part importante de l'activité des services.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote.

Il invite les membres du Conseil intercommunal qui approuvent le rapport d'activité 2025 de l'ARASOL tel que présenté à lever la main. Aucune opposition ni abstention n'étant constatée, il déclare le rapport adopté à l'unanimité, avec remerciements aux auteurs du document.

8. Nouvelle gouvernance des Régions d'Action Sociale

Concernant le projet des ERAS, la situation est actuellement en attente. L'entrée en vigueur était initialement envisagée au 1er janvier 2027, mais un report a été annoncé. Le projet de loi doit encore être examiné par le Grand Conseil et n'a, à ce stade, pas été inscrit à son ordre du jour. Une adoption avant l'été apparaît peu probable, un traitement durant l'automne étant davantage envisagé.

L'ARASOL se trouve dans une situation relativement favorable, la région n'étant pas concernée par une fusion de structures, contrairement à d'autres régions qui ont déjà dû engager des réflexions importantes en matière d'organisation et de gouvernance.

L'association poursuivra ainsi ses activités sous sa forme actuelle au début de la prochaine législature. Il est toutefois probable que cette organisation n'en couvre pas l'intégralité. De même, la composition du futur organe exécutif devrait évoluer, les représentants des communes n'occupant plus que trois des sept sièges prévus au CODIR, les autres étant attribués selon les modalités définies par le Canton.

Selon les informations actuellement disponibles, l'entrée en vigueur de la réforme ne pourrait intervenir avant le 1er janvier 2028.

9. Divers

Pour les membres renouvelant leur mandat au sein du Conseil intercommunal, la séance d'assermentation de la nouvelle législature se tiendra le 7 juillet 2026 à 16h30, à la Salle des Combles du Motty.

À l'occasion de cette dernière séance de la législature, plusieurs intervenants prennent la parole pour adresser leurs remerciements aux membres du Conseil intercommunal, du CODIR, à la Direction ainsi qu'à l'ensemble des personnes ayant contribué aux travaux de l'ARASOL durant ces dernières années.

Des remerciements particuliers sont adressés aux membres sortants du CODIR, soit Mme Manzini, M. Camacho-Hübner et M. Matthey, ainsi qu'au Président du Conseil M. Guillot et à la Vice-présidente Mme Miéville pour leur engagement au service de l'association. Tous leur adressent leurs meilleurs vœux pour la suite et souhaitent plein succès aux futures autorités dans les défis qui les attendent.

Aucun divers n'étant soulevé, M. Guillot clôt la séance et invite les participant-e-s à poursuivre les échanges lors de l'apéritif.

La séance est levée à 20h00.

Le Président



Nicolas Guillot

La Secrétaire



Marie Barroso